



affaire du Quai  
des Orfèvres

36

# QU'A FAIT LA POLICE ?

Par **DOROTHÉE MOISAN**

Depuis le 27 avril, deux policiers sont soupçonnés d'avoir violé une Canadienne de 34 ans. Alors qu'ils parlent d'une relation consentie, leur accusatrice, qui s'exprime pour la première fois, dénonce la « misogynie » française.

« **SUIS-JE UNE LIBERTINE ?** Une femme désinhibée ? J'ai été violée. Violamment agressée par des policiers dans leur bureau. Pourquoi les questions tournent-elles autour de ma personnalité et non autour de l'abus d'autorité évident dont j'ai été victime et de la misogynie systématique en France ? » Se disant encore fragilisée et démentant avoir jamais cherché à fuir la France, la blonde Elena a refusé un entretien à Toronto, préférant s'exprimer par écrit. Dans le mail en anglais qu'elle adresse à ELLE, la Canadienne, qui se décrit comme musicienne, poète, photographe et passionnée de jardinage, s'agace d'être jugée sur ses habitudes sexuelles. Vivre en femme libérée n'exclut pas que l'on puisse se plaindre d'un viol, explique cette amoureuse de la nature qui travaille comme conseillère auprès de toxicomanes. —>



Si le droit français n'évoque pas le « consentement » – le mot est au cœur du droit canadien (voir encadré page 70) –, le dossier recèle toutefois de nombreuses zones d'ombre. L'audition d'Elena et sa confrontation avec les policiers, prévue en octobre par les juges Gaëlle Dejoie et Lucie Delaporte, pourraient changer la donne.

**AUJOURD'HUI, UNE CHOSE EST SÛRE :** il y a bien eu une relation d'ordre sexuel entre Elena et les deux policiers mis en examen. Un<sup>e</sup> expertise rendue fin mai et consultée par ELLE conclut à l'absence de sperme dans la bouche et le vagin de la plaignante. En revanche, l'ADN des deux mis en examen a été retrouvé sur le string d'Elena. Celui du dénommé Adrien a également été détecté dans le vagin. Une contre-expertise est en cours.

L'histoire débute le mardi 22 avril au Galway, un sympathique pub irlandais, à deux pas du Quai des Orfèvres. Ce soir-là, les flics de l'antigang trinquent avec un ancien de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI). Parmi eux, Régis, Adrien, Sylvain et Erwan, âgés de 35 à 45 ans. Au zinc, Elena, une touriste souriante et aguicheuse que les serveuses ont pris l'habitude de voir depuis quelques jours. Grande, tatouée et plutôt baraquée, elle porte short, résilles et talons hauts. D'ailleurs, elle s'est déchaussée. Trop mal aux pieds. Bière, whisky... la Canadienne ne compte plus les verres. Le lendemain midi, son alcoolémie sera encore de 0,48 g par litre de sang et Elena sera contrôlée positive au cannabis. On omettra de tester les policiers.

**SE DISANT FLIC,** fille de flic et ex-femme de sniper, elle sympathise avec les hommes de la BRI, allant jusqu'à embrasser sur la bouche Régis, major et tireur de haute précision, et Adrien, capitaine et spécialiste en risques nucléaires et chimiques. Vers 1 heure, elle lève le camp avec les deux policiers pour une virée au mythique 36, sur le quai d'en face. Qui propose la visite ? Mystère. Ce qui est certain, c'est que tous sont volontaires pour y aller. Régis traverse le pont, cigarette au bec, tandis qu'Adrien s'y rend en voiture avec Elena, un trajet durant lequel le couple ne manque pas de se bécoter. Pendant qu'il gare sa Mercedes, c'est Régis qui guide Elena jusqu'aux locaux de la BRI, au 4<sup>e</sup> étage.

Selon son avocate, M<sup>e</sup> Sophie Obadia, « Elena s'attendait à entrer dans un grand commissariat, en pleine activité » et non « dans un dédale de couloirs vides, non surveillés », qui la mènerait dans un bureau où un string pendait aux pales du ventilateur... Toujours est-il que, cinquante minutes plus tard, la Canadienne ressort du 36 en larmes. Que s'est-il donc passé ?

Deux versions s'opposent. Elena affirme que Régis l'a fait boire avant de la contraindre à une fellation. Elle aurait ensuite été jetée sur un bureau, maintenue →

interview exclusive

## ELENA : « LA PIRE NUIT DE MA VIE »

**ELLE.** Les policiers parlent d'une relation consentie. Que répondez-vous ?

**ELENA.** Je ne crois pas qu'évoquer les faits survenus cette nuit-là en dehors du tribunal ou lors des rendez-vous avec mes psychologues ait d'autre résultat que de faire du sensationnel autour de ce qui a été la pire nuit de ma vie. J'ai l'impression qu'en parler serait non seulement nuisible à moi et à mon rétablissement, mais pourrait aussi avoir un impact sur les procédures judiciaires à venir. Par ailleurs, commenter les mensonges qui sont parus dans la presse française serait juste leur donner de l'importance et prolonger les ravages pour moi et ma famille.

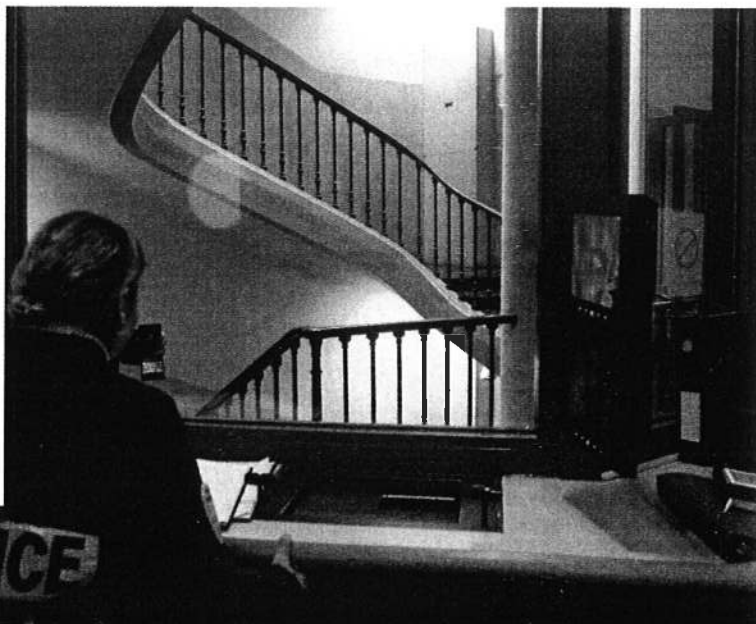
**ELLE.** Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

**E.** C'est omniprésent. Cela vous submerge, vous consume. Vous

vous noyez sous de soudaines vagues d'émotions, incapable de respirer sous ce poids. Vous ne pouvez nommer ce qui vous arrive : vous pleurez seulement. Vous sanglotez jusqu'à ce que vous vous endormiez, trop fatiguée pour avoir encore de la rage. Il y a des jours où le feu s'étouffe, se réduit en cendres. Vous vous sentez brisée, corps et âme. Votre esprit est fracturé, dispersé à tout vent.

**ELLE.** Appréhendez-vous l'heure de la confrontation en octobre, à Paris ?

**E.** Chaque jour, je récupère un peu de mes forces. Bien que je n'aie aucune envie de revoir ceux qui m'ont agressée, c'est quelque chose que je dois faire. J'en étais malade quand ils m'ont ramenée sur la scène du crime. J'espère que suffisamment de temps aura passé pour que je sois capable de traverser cette épreuve sans craquer.





front contre table, et abusée par Adrien et Sylvain (remonté au bureau entre-temps) qui auraient utilisé des préservatifs. Les deux poli-

ciers l'auraient raccompagnée et elle aurait dénoncé le viol aux agents en faction devant l'entrée du 36. Des ecchymoses sur le corps et le sexe seraient compatibles avec les violences dénoncées. Une incapacité totale de travail de deux jours a été prononcée.

**CÔTÉ BRI**, Régis admet une fellation « non achevée ». « Il indique qu'elle a clairement exprimé son consentement lors de cette relation », complète son avocat, M<sup>e</sup> Sébastien Schapira. Trouvant le comportement de la Canadienne de plus en plus étrange et découvrant qu'elle prenait des opiacés, le flic serait reparti seul, après avoir demandé à Adrien et Sylvain, qui récupéraient leurs affaires dans le bureau d'à côté, de la raccompagner. Les caméras confirment le départ de Régis, suivi, dix minutes plus tard, d'Elena, Adrien et Sylvain. Déçue

du départ du major, Elena aurait-elle cherché à se venger ? Toujours est-il que, face aux plantons, la jeune femme crie qu'on lui a volé sa veste et commence à parler de viol. Sylvain fonce au pub, y trouve le vêtement et, sentant la situation dérapier, revient avec deux serveuses afin qu'elles traduisent. **LE MERCREDI 23 AVRIL, AU MATIN**, personne au 36 ne prend véritablement conscience de la déflagration qui se prépare. Pendant deux jours, les policiers ne sont pas inquiétés. Mais Elena ne lâche rien. « J'ai dû résister à l'envie de prendre une douche au plus vite, affirme-t-elle à ELLE. J'ai choisi de rester et d'insister pour qu'on prenne ma

déposition. » Elle est entendue à trois reprises. Au début, elle parle de quatre agresseurs, puis de trois. Elle se dit policière, avant d'avouer avoir menti, « pour qu'on la prenne au sérieux », s'empresse de préciser M<sup>e</sup> Obadia, qui met ces incohérences sur le compte de la panique et de l'absence d'interprète.

Le jeudi 24 avril, les quatre policiers sont placés en garde à vue. Régis commence par nier avant de reconnaître une fellation. Adrien reconnaît les baisers dans la Mercedes, mais conteste tout rapport sexuel. Ils seront mis en examen le 27 avril pour viol en réunion. Erwan est mis hors de cause, tandis que Sylvain est placé sous statut de témoin assisté. Inflexible, le parquet réclame leur incarcération, mais le juge prononce un simple contrôle judiciaire. « Vu comme le parquet était chaud bouillant et vu la gravité des faits reprochés, s'il n'en a mis aucun au trou, c'est la preuve que le dossier n'était pas si solide... » observe une source judiciaire.

**COMME SOUVENT** dans les cas de viol en France, la personnalité d'Elena est au cœur des investigations. Un expert évoque une « personnalité borderline », autrement dit instable émotionnellement. Des avocats de la défense parlent

d'une « mythomane », voire d'une « nymphomane ». Pour preuve, disent-ils, la relation improvisée qu'elle a admise avec un Américain dans le jardin du Luxembourg la veille des faits. Ou encore la situation « un peu baroque » de cette jeune femme qui, alors qu'elle est en couple à Toronto, partage « en amis » sa chambre d'hôtel avec l'avocat septuagénaire qui règle son divorce. Interrogé, il affirme qu'elle n'a rien d'une « affabulatrice », mais dit aussi qu'elle boit trop et couche facilement avec des inconnus. En outre, le lendemain des faits, Elena retourne au Galway remercier les serveuses pour avoir joué les interprètes. Aux enquêteurs, une barmaid raconte

## Quid du consentement ?

Depuis des années, la juriste Catherine Le Magueresse milite pour que la France adopte une définition du viol semblable à celle en vigueur au Canada mais « les résistances sont énormes ». En France, déplore-t-elle, la question du consentement est escamotée au profit de stéréotypes comme la séduction à la française. « A moins qu'elle ne proteste ou ne résiste (énergiquement), une femme est "réputée" consentir », regrette l'ancienne présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. En droit français, le viol est défini comme toute pénétration sexuelle commise « par violence, contrainte, menace ou surprise ». Alors que, en droit canadien, depuis la réforme de 1992, on privilégie l'expression du consentement : « L'auteur doit s'assurer que la femme donne son accord durant l'acte sexuel et qu'il a pris les mesures raisonnables pour s'assurer du consentement : si elle dit non, c'est non. Si elle ne dit rien, c'est non. Si elle dit oui, il faut vérifier si ce consentement est valable ou s'il a été vicié, par exemple, si la personne était ivre.

que, après avoir déposé plainte, la touriste leur « a dit avoir fait cela pour les femmes de Paris », avant d'annoncer qu'elle partait « faire une petite promenade ». Véritable séisme à la BRI, où la hiérarchie a promis de faire table rase du folklore machiste et de punir la moindre incartade, cette affaire sera aussi « un dossier pivot en matière de mœurs, promet M<sup>e</sup> Obadia, car on va aborder la sexualité comme on l'a rarement fait dans notre pays, avec une version modernisée du consentement ». D. M.

